

personnes en service, pour qu'il ne leur arrive pas pis, se croient obligées de s'entendre avec le maître, etc.

Ces désordres ont-ils peut-être leur source dans la difficulté de se marier ? Mais quelle difficulté doit-il y avoir pour les mariages dans un pays où le divorce est connu, et où l'on se sépare tout aussi facilement qu'on s'unit, en déclarant le consentement mutuel devant l'autorité ? Il faut donc en chercher plutôt la cause dans le principe de Luther, qui écrit à Mélanchton : "*Peccandum est.. esto peccator et peccu fortiter ; sufficit quod agnovimus per divitias gloria Dei, Agnum qui tollit peccatum mundi. Ab hoc non avellat nos peccatum, etiamsi millies millies uno die fornicemur aut occidamus.*"

Mais, me demandez-vous, est-ce que le clergé prêché cette doctrine en chaire ? C'est ce que je ne crois pas, car, autant que j'ai pu m'en convaincre, on a même éliminé des ouvrages de Luther, tout ce qui pourrait paraître choquant ; et en chaire, j'ai entendu dire formellement : "Qu'on a beau croire aussi fermement qu'on voudra que Jésus-Christ est mort et a satisfait pour nous, si on n'exerce pas la charité envers le prochain, on ne pourra pas être sauvé." Mais ce qu'on ne prêché pas en parole, on le prêché en action. Et, sous ce rapport, il y a bien des bruits qui courent. C'est ainsi que le *Correspondant* de la Scanie rapportait au mois de janvier dernier (*Aftonblad*, 10 janvier 1843), "qu'à la mort d'un certain prévôt et curé dans la diocèse de Lund, il s'est présenté deux veuves du défunt, et que le confrère qui avait rendu au prévôt le service de le marier avec la seconde femme, en a reçu à son tour le même service, de manière que, pour le moment encore, il vit avec deux épouses. Assurément, ajoutait le journal, on a remarqué de pareils faits dans les temps précédents, mais de nos jours ce bruit doit paraître incroyable." Le chapitre de Lund a cité le rédacteur du *Correspondant* devant la justice ; des témoins ont été convoqués ; mais rien n'a été publié depuis sur cette affaire, sinon quelques relations particulières, où, ajoutant encore bien d'autres griefs précédents, on prétendait que c'était la grande majorité des curés qui s'en prenaient coupables. Au mois de mai, on disait généralement qu'un vicillard de bonne famille, qui, dans la nuit du 16-17 mai, s'est pendu, comme les journaux l'annonçaient, ainsi qu'un autre, qui deux ou trois jours auparavant, s'était brûlé la cervelle, étaient des prêtres luthériens. Aux personnes qui semblaient en être étonnées, on répondait tout simplement que de tels faits étaient assez ordinaires. — Mais, me demandez-vous, que disent donc les évêques à tout cela, puisqu'en Suède on a conservé l'ancienne hiérarchie ?

Les curés pourraient presque leur dire comme ce paroissien protestant disait à son curé : "S'il pouvait y avoir un homme plus corrompu que moi, ce serait assurément vous, M. le curé." Mais vous me demandez des preuves. Permettez-moi donc de copier encore quelques mots de mon journal. C'est toujours le *Correspondant* de la Scanie qui va nous fournir le fait. Voici les paroles de l'*Aftonblad*, d'où je l'ai copié. "Le *Courrier* de Scanie rapporte qu'un prélat, un des ornemens du diocèse, ayant quitté ses ongles pour jouir, d'après une ordonnance d'un médecin, de la vie de société dans la ville universitaire, fit de cette ville un rendez-vous (tummelplats) pour de moindres orgies, pour de plus grandes jouissances et plaisirs. Il célébrait notamment si bien le 1er. décembre, au rez-de-chaussée de la maison de la ville, que les révérends Pères se virent forcés de lui donner le *consilium beundi*. Le bruit de quelque chose de semblable était déjà venu à la capitale, mais jamais on n'aurait pu se figurer que la personne en question fût un prélat." Malheureusement, celui-ci n'est pas le seul dont on médise ainsi dans le pays. Un bruit semblable vint troubler la joie commune lors du 25e. Jubilé du roi ; l'évêque qui devait prêcher devant sa majesté fut obligé de renoncer à cet honneur, parce qu'on venait justement de lui intenter un procès pour adultère. Les journaux n'ont pas parlé de ce dernier fait, soit pour ne pas scandaliser davantage le peuple, soit parce que tout le monde en parlait ouvertement. Au reste, on sait excuser le prélat, en disant qu'il est incrédule. On parle bien encore mal de quelques autres évêques, par exemple de l'évêque Heurlin, qui vient d'être élevé, au nouvel an, à la dignité de ministre du culte (le premier évêque ministre depuis la reformation) et dont on interroge un peu plus les antécédens que s'il s'agissait d'un homme ordinaire : mais, parce qu'on parle de lui par haine ou par envie, non-seulement à cause de son nouveau poste de ministre, mais encore à cause de sa paroisse bien grasse que, pour le *salut de ses ouailles*, et peut-être aussi, comme d'autres disent, pour celui de sa bourse, il persiste à conserver toujours, je me tairai sur son compte, ainsi que sur celui de bien d'autres personnes dont on prétend avoir à se plaindre. Il me paraît que les faits certains, accomplis à peu près pendant le cours de six mois, sont plus que suffisants pour prouver mon assertion. Si le clergé luthérien, à tour de rôle, paraît ainsi sur la scène, on ne doit pas s'étonner qu'il soit en général méprisé cordialement de tout le monde, et qu'il soit entièrement hors d'état d'apprendre au monde à devenir moral.

*A continuer.*

#### CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

C'est pour moi un devoir bien flatteur d'être à même de pouvoir raconter, pour l'information de tous les cœurs généreux et compaisans, ce qui vient de se passer dans la paroisse de Berthier :

Une association de Dames dites de la Charité s'est formée dans cette paroisse, à la suite d'une retraite, qui y fut prêchée par Monseigneur de Mont-

réal, il y aura 3 ans le 14 février, ayant pour but, non seulement de visiter les malades, les soulager dans leurs besoins, les encourager dans leurs afflictions, mais encore de venir les enfans pauvres et pourvoir à leur instruction religieuse en les envoyant aux écoles ou les rassemblant à domicile pour leur apprendre le catéchisme, ce qui se fait à la campagne comme au village avec la plus exacte ponctualité, puisque cette admirable société a ses ramifications dans toutes les concessions de la paroisse. Pour parvenir à ce but il fallait des moyens ; or qu'ont fait ces généreuses Dames, toujours ingénieuses et pleines de ressources quand il s'agit de soulager la misère d'autrui ? Elles ont non-seulement poussé le dévouement jusqu'à aller mendier de maison en maison, (et qui pouvait les refuser ?) mais elles se sont mises à l'ouvrage pour utiliser leurs momens de loisir, en dérober même à leurs occupations domestiques et préparer une grande quantité d'objets pour être exposés en vente dans un bazar qui a eu lieu à l'académie, le 9 du présent et dont le produit s'est monté à £24, lequel produit doit être employé pour les objets ci-haut mentionnés, en ajoutant encore que les Dames s'assemblent tous les jeudis, dans la salle publique du presbytère, pour y faire elles-mêmes les habits des enfans pauvres et montrer aux jeunes filles la manière de les tailler et de les coudre. Je dois dire aussi que les messieurs se sont portés au Bazar avec beaucoup de plaisir, afin de seconder le zèle des Dames et Demeiselles charitables qui font l'honneur de la société de Berthier, la consolation des pauvres et que l'on peut donner aussi comme un exemple à la société chrétienne. Honneur donc aux Dames de Berthier de s'être ainsi organisées pour aider les membres souffrants du Sauveur ! Que leur exemple serve aux autres paroisses, afin de bannir de nos chemins la mendicité et les autres vices qui l'accompagnent.

UN TÉMOIN.

Berthier, 19 janvier 1844.

#### BULLETIN.

*Installation de M. Blanchet. — Education — Bonheur des peuples.*

Comme nous l'avions annoncé, M. A. M. Blanchet a été installé chanoine-titulaire de la cathédrale, dimanche dernier, avant la grand'messe, suivant toutes les formes canoniques. Avant la cérémonie, le P. Marin fit une instruction pour en donner l'explication, ensuite Mgr. de Montréal, revêtu de ses habits pontificaux, est allé s'asseoir à l'autel pour attendre le nouvel élu. Aussitôt M. Demers, vicaire-général et chanoine honoraire et les chanoines titulaires, en chappe, conduisirent M. Blanchet en cérémonie de la sacristie au sanctuaire, où l'attendait l'évêque. Après le chant du *Veni, Creator*, la lecture de la lettre de collation et la profession de foi du nouvel élu, Sa Grandeur le revêtit des habits de l'ordre, le conduisit solennellement à sa stalle, au pupitre, à la cloche, pour le mettre en possession des droits accordés à cette dignité. Mgr., étant revenu à son trône, entonna le *Te Deum*, pendant lequel il donna l'accolade au nouveau chanoine, qui la reçut, également de tous ses confrères, après quoi il chanta la grand'messe à laquelle Sa Grandeur assista paré.

Le surintendant de l'éducation, M. le Dr. Meilleur, est de retour de Kingston en cette ville depuis le milieu de la semaine dernière. Nous apprenons de source certaine que ce Monsieur tiendra son bureau à Montréal. Nous nous empressons de donner cette nouvelle, parce que nous pensons qu'elle fera plaisir aux amis de l'éducation, et que les rapports des écoles doivent lui être adressés en cette ville. Nous publions aussi le modèle de ces rapports pour ceux qui n'auraient pu s'en procurer. Nous espérons que ceux qui n'ont pas encore fait leur rapport, s'empresseront de le faire au plutôt et suivront autant que possible la forme indiquée. La seule inspection de ce modèle nous fait croire qu'en le suivant, surtout en faisant signer les maîtres, il en résultera un grand avantage pour le surintendant. Cette forme coupera court à toutes les difficultés et réclamations qui ne pouvaient manquer de s'élever et d'être faites par les instituteurs contre les commissaires, sans cette sage précaution.

Puisque nous en sommes sur l'éducation, nous profitons de cette circonstance pour faire quelques observations sur l'urgente nécessité de se procurer des maîtres et maîtresses qualifiés, telle que l'a si bien fait sentir l'*Ami de la Jeunesse*, dans sa correspondance du 16 courant. On sent aussi combien M. le surintendant y a attaché d'importance, puisqu'il a consacré une grande partie de son rapport à faire voir la nécessité et l'avantage des bureaux d'examineurs. Il est évident qu'un des besoins le plus urgent, c'est d'avoir des maîtres et maîtresses qualifiés sous le double rapport des mœurs et de l'éducation. Cependant nous croyons que pour commencer, il n'est peut-être pas nécessaire d'en avoir un aussi grand nombre vraiment qualifié sous le rapport de la science, qu'on pourrait d'abord le penser. Nous pensons que s'il y avait au village de chaque paroisse une école sur un pied supérieur aux